L'ABEILLE.

IMPRIMÉ TOUS LES JOURS, PAR F. DELAUP.

NOUVELLE-ORLEANS.

Mercredi, 20 Aout 1828.

DE L'INTERIEUR.

MINES D'OR DANS LA VIRGINIE.

Le *Fredericksburg Arena*, du 18 courant (Juillet,) dit : Un Monsieur de ce comté s'est présenté hier chez nous, pour nous faire voir des morceaux d'or pur, trouvés à environ quatorze milles de cette ville. Il y en avait quatre à cinq, du poids d'à peu près 20 deniers chaque. Ce Monsieur affirme que diverses fois depuis quinze ans on en a trouvé plusieurs morceaux de la grosseur de la moitié de la main d'un homme; et que dernièrement ayant donné plus d'attention à cet objet il s'est assuré que l'or, on peut presque le dire, *abonde* dans un lieu où le sol est couvert de caillous gris, et dans un autre endroit où la terre est rougeâtre, et remplie en grande partie de pyrites ferrugineuse, et de différentes autres pierres. On le trouve à la surface et dans la terre jusqu'à 5 pieds; profondeur à laquelle se sont bornées toutes les recherches faites jusqu'à ce jour. Après la pluie la personne dont on vient de parler emploie cinq ou six hommes à chercher, et ils reviennent ordinairement avec de l'or pour une valeur de cinq à cinquante piastres.

(Com. Daily Adv. de Baltimore.).

Nous avons appris d'une source authentique, dit le *New-Albany* de Cresset (Indiana,) qu'une bande d'amis militaires du général Jackson est partie de cette ville le 7 de Mai, (après avoir donné son vote dans une revue,) en criant *vivent* JESUS-CHRIST *et le* GENERAL JACKSON, et en jurant qu'ils étaient les deux plus grands hommes de la terre—☞ Oh! la bonne farce!

AMERIQUE CENTRALE.

On a reçu à Providence des journaux de Guatemala jusqu'au 28 Avril: à cette date il paraît que le parti de San Salvador avait fait des ouvertures pour la paix, quoique la ville continuât à tenir bon contre les forces de Guatemala.

PAYS-BAS.

Une compagnie de marchands d'Anvers a présenté une pétition au roi des Pays-Bas, pour lui demander que les principes posés pour le commerce de transit d'Amsterdam par la loi du 31 Mars dernier, leur soient étendus. Cette demande sera sans doute accordée.

ANGLETERRE.

Chambre des Lords.—Séance du 12 Juin.

Lord Strangford, en présentant trois pétitions concernant la piraterie exercée par les vaisseaux appartenant aux gouvernemens du Brésil et de Buenosayres, dit que ces pétitions méritaient la plus sérieuse attention de leurs Seigneuries—Que la première était d'une nombreuse société de négocians et de propriétaires de navires de Londres, et que parmi les signatures qui y étaient apposées se trouvaient celles des hommes les plus riches et les plus respectables de l'empire—Que les pétitionnaires se plaignaient des pertes fréquentes et immenses qu'ils ne cessaient d'éprouver par les pirateries qui se commettent sous le pavillon de Buenosayres et sous celui de Colombie—Qu'ils se plaignaient du, peu, et on pourrait dire même, de l'absence totale de probité qui règne dans ces contrées dans les affaires commerciales ; mais que néanmoins ils faisaient moins de cas des pertes qu'ils avaient eu à supporter pour eux-mêmes, que des atrocités révoltantes dont leurs compatriotes étaient les objets. "Dans une circonstance, dit le noble Lord, lorsque le Morning Star partit de Ceylan pour se rendre dans ce pays, on commit à son bord de telles horreurs, que le sentiment du respect que je dois à vos seigneuries, et même la seule décence, me fait un devoir de taire la manière dont les sujets Anglais ont été traités par les habitans de ces contrées que l'Angleterre s'est énorgueillie d'avoir appelées à l'indépendance. Cette opinion paraîtra peut-être erronnée à ceux qui ne voient que des beautés et des vertus dans les états républicains ; ils penseront peut-être qu'on ne doit envisager les crimes de ces Etats que comme des égaremens de jeunesse, sur lesquels on doit passer, en considération de leur enfance et de leur inexpérience ; ils diront peut-être encore qu'il n'est pas juste d'accuser la majorité des fautes de quelques uns, ou de condamner le gouvernement pour les crimes de ses sujets : mais quand le gouvernement continue à partager les bénéfices de ces crimes, quand il estime dignes d'être élevés en grade les capitaines des corsaires qui les commettent, nous ne pensons pas qu'on puisse avancer que ce même gouvernement y est étranger et ne les favorise pas."

Le Duc d'Aberdeen répondit, que le gouvernement brésilien avait promis pleine et entière réparation, et que le noble Lord (préopinant) pouvait avoir l'assurance qu'on ne manquerait jamais d'exiger de justes compensations, chaque fois que les propriétés de sa M. B. aurait été violées—Que l'on espérait que la paix serait enfin conclue entre Buenosayres et le Brésil—Qu'il était fort juste qu'en attendant le gouvernement de sa Majesté protégeât le commerce du pays, et qu'il ne manquerait pas de le faire.

Lord Goderich dit que la pétition des négocians était d'une haute importance, mais qu'il ne pouvait croire que les pirateries auxquelles le noble Lord avait fait allusion fussent exécutées par ordre du gouvernement des Etats Colombiens.

Le Duc de Grey découvrit dans la pétition des négocians un manque de forme qui la rendait inadmissible ainsi conçue, et le noble Lord (Strangford) la retira.

FRANCE.

Paris.

Nous savions depuis quelque tems que M. le maire de Mont-Rouge, agissant en vertu d'ordres supérieurs, avait fait une descente à la maison centrale des jesuites, située sur la commune; nous avons cherché à nous procurer quelques renseignemens; nous avons seulement appris que M. le maire, assisté de l'adjoint et du greffier, s'était présenté, avec tout l'appareil municipal, au supérieur le R. P....., et qu'on avait rédigé procès-verbal de toutes les réponses aux questions qu'on avait été chargé de lui faire. Il paraît que le supérieur, ne pouvant justifier d'aucune autorisation légale, s'est contenté d'invoquer la permission verbale de M. l'archevêque. Cette visite inattendue des autorités n'a pas paru faire plaisir à ceux qui en étaient l'objet. C'était d'ailleurs un événement pour les habitans de Mont-Rouge, que de voir pénétrer enfin dans une maison où personne du pays n'avait pu entrer jusqu'à ce jour, car les précautions des RR. PP. pour s'isoler des habitans et échapper à leur curiosité, étaient et sont excessives; elles contrastent avec cette confiance des honnêtes gens qui ne craindraient point d'abiter *une maison de verre*. Toutes les fenêtres sur la rue sont murées; la porte principale est, pour ainsi dire, condamnée; c'est par des portes pratiquées au bout d'un immense enclos, et du côté des champs que les affiliés entrent et sortent; enfin, les arrivées et départs principaux n'ont lieu que pendant la nuit.

Le mouvement du personnel dans cette maison centrale a dû être considérable, si l'on en juge par la quantité de passe-ports que la mairie de Mont-Rouge a eu à leur délivrer dans les premiers tems; car, sous le dernier ministère, c'était directement de la préfecture de police qu'ils tiraient leurs feuilles de route. Il est certain aussi qu'ils sont maintenant en très-petit nombre à Mont-Rouge; on assure même qu'une grande partie du mobilier a été enlevée. Ce serait une grande joie pour tous les habitans, si les jésuites évacuaient entièrement leur maison; leur présence attristait tout le pays et lui faisait beacoup de tort; mais il ne faut voir là qu'un simple déplacement. La faction qui les a ramenés en France reconnaît peut-être combien il a été maladroit à elle de les laisser s'établir aux portes de Paris; elle les éloigne, et voilà tout.

On sait; d'ailleurs, que, lorsque les agens supérieurs des jésuites sont trop connus, on les traite comme les espions de police; on les remplace.

FEUILLETON.

M. J. RODRIGUEZ.

J'ai eu occasion de lire dernièrement dans l'Abeille, un paragraphe qui fait allusion à la Suisse. Quoique sans doute il n'a été conçu dans aucune intention défavorable au caractère loyal et inoffensif que la renommée accorde aux Suisses, je crois de mon devoir, en faveur de mes anciens compatriotes, de vous prier de croire que suivant le caractère que je leur connais, ainsi que moi, nous nous efforcerons toujours de faire notre devoir, et de remplir consciencieusement ceux que tout homme doit à la société, en bon citoyen et frère.

Un Suisse naturalisé.

☞ Mademoiselle Marguerite Walters a été nommée pour succéder à feu M. Jacob Walters, (son père sans doute,) dans la charge de maître de poste, qu'il occupait à Lewiston, dans la Pensylvanie.— Pour le coup ce Maître de Poste là peut être maître et maîtresse.

A l'Hermite grossier de la Louisiane!

La grossièreté est de toutes les saisons avec vous, mais l'esprit et le jugement vous ont toujours fui, et ils vous fuiront sans cesse. L'honnêteté envers moi, vous l'ignorez, et je vais vous l'enseigner. Vous avez l'avantage de me connaître, et moi non, ni ne veux l'avoir, et je voudrais être pour toujours privé du triste plaisir de jouir de votre lourde, et grossière compagnie, puisque vous vous faites remarquer, en commençant et en finissant votre pitoyable morceau qui doit être éternellement dégoûtant. Les nouveaux venus vous valent bien, ainsi que votre grosse tête qui n'est pas fêlée, mais qui est bien ouverte, et où tout sévapore continuellement. Je vous laisse pour ce que vous êtes, particulièrement en vous montrant au doigt comme la fausse et singulière idole de la Louisiane, dans tous les genres bons ou mauvais!

Quoique je ne sois pas Cicéron, ni Démosthène, ni poëte, ni orateur, ni célèbre grammairien, comme vous, je n'échangerais pas mon faible savoir, contre votre génie transcendant qui éclaire l'univers, qui sait si bien conjuguer, mais cent fois plus décliner! Le fête des innocents est toujours pour lui! Un hermite est toujours seul, et jamais médisant; il n'écrit pas aussi bien ni autant que vous, sans jamais rien dire à personne de désagréable comme vous l'avez déjà fait;.... Continuez, homme sans pareil, à nous faire gémir et pleurer pour vous, et pour vos salles idées.

A mon imitation chantez les belles, il n'en manque pas ici, et vous feriez mille fois mieux!.... Je vais à présent vous parler pour le Docteur Trois foudres, et pour M. Braillard qui ne seront jamais dans la triste hypothèse de prendre la plus faible leçon de vous, et vous en avez plutôt besoin qu'eux. Je suis invalide, et je m'en fais gloire, et la paye que je reçois je l'ai bien acquise, et gagnée de mon sang, c'est le fait de tout bon Citoyen qui aime l'état et son pays. Adieu, mon ennemi, je vous pardonne vos fautes, et vos erreurs, tant en prose qu'en vers! D^e*****.

L'infatigable M. Mai, préfet du Vatican, vient de retrouver des pages inédites et authentiques de Diodore de Sicile, Denys d'Halicarnasse, Dion Cassius et Polybe, de nouveaux faits de l'histoire ancienne, des renseignemens inapréciables sur la géographie, la chronologie et l'art militaire. Il a exhumé ces textes grecs de la poussière des *Palinosertes*, manuscrits autrefois lavés pour recevoir une nouvelle écriture.

Déjà célèbre par une longue suite de publications de ce genre qui ont enrichi les œuvres de Cicéron, de Plaute, de Symmaque, de Fronton, de Marc-Aurèle, M. Mai a commencé en 1825 à faire paraître une collection in-4°. d'ouvrages grecs inédits extraits des manuscrits qui lui sont confiés. On trouvait dans ce volume plusieurs écrits d'Eusèbe et de Photius, et une réponse du rhéteur Aristides à un plaidoyer de Démosthènes.

Le nouveau volume est composé de morceaux tirés pour la plupart de l'immense recueil de Constantin Porphyrogénète, empereur grec, qui, au Xe. siècle, fit rédiger par des compilateurs des extraits méthodiques des historiens, que l'on rangea sous divers titres, et qui forment 53 sections dont quelques unes ont été conservées. Déja l'on en connaissait deux, celle des ambassades et celle des vertus et des vices. M. Mai en publie une 3e. celle des sentences, qui ne sera pas moins utile que les deux autres.

On y trouve cent pages de Diodore de Sicile, des extraits de Denis d'Halicarnasse, de Dion Cassius, de Dexippe, de Ménandre l'annaliste, une page d'Appien, un ouvrage anonyme sur la politique, un discours de Nicéphore Blemmidas sur les devoirs d'un roi, et trois pages du roman de Jamblique, qui ne nous était connu que par l'analyse de Photius. Mais ce qui paraîtra peut-être plus précieux que ces restes de Bas-Empire, ce sont de nombreuses citations des anciens poëtes d'Athènes de Solon, d'Euripide, de Philémon, plusieurs oracles en vers, et d'autres monumens anthentiques des plus beaux tems de la Grèce.

L'auteur qui gagne le plus à cette découverte est sans contredit Polybe. On n'avait de lui que les 5 premiers livres de l'Histoire universelle de son tems, des fragmens assez longs jusqu'au 17e. et les anciens extraits de Constantin pour ces livres et les 23 autres: Les nouveaux extraits qui remplissent ici près de cent pages, s'étendent du 6e. livre au 3e. Les plus suivis appartiennent au 12e.

ELEGIE.

LE PASSANT ET L'HIRONDELLE.

Le Passant.

Progné, pourquoi d'une voix gémissante
Veux-tu sans cesse attendrir les forêts ?
Mon cœur s'émeut de ta plainte touchante.
Est-ce l'amour qui cause tes regrets ?
L'hiver a fui ; le sommet des montagnes
Ne brille plus hérissé de glaçons ;
Vois les côteaux, les bois et les campagnes,
Partout les fleurs parfument les gazons.
N'entends-tu pas, au milieu de la plaine,
Le bêlement des folâtres agneaux ?
Là sont les guide au bord de la fontaine,
Le cou penché sur le cristal des eaux.
Sur ce buisson, du parfum de la rose
Un jeune essaim en va pétrir son miel ; (*)
De ses couleurs, le papillon compose
L'éclat si doux dont brille l'arc-en-ciel ;
La tendre Io broute l'herbe fleurie,
Sous ses rameaux qu'agitent les zéphirs....
Hélas, Progné, d'où vient ta rêverie ?
Est-ce l'amour qui cause tes soupirs ?
Tendre Progné, quand la saison nouvelle
Porte en riant la joie à tous les cœurs
Peux-tu nourrir une peine éternelle,
De ton printems peux tu faner les fleurs ?
En vain je parle, et ma voix est perdue,
Progné soupire et ne m'écoute pas ;
Dans la langueur de son âme abattue,
Le chagrin seul pour elle a des appas.
Aurais-tu vu ton amitié trahie ?
Ou de la mort les redoutables traits
Ont-ils frappé le cœur de ton amie ?
L'amour enfin cause-t-il tes regrets ?

Progné.

Passant, pourquoi d'une étrangère
Viens-tu questionner la douleur ?
Ah si Progné se désespère,
C'est que le mal brise son cœur.
De l'amour j'ai goûté les charmes :
Instans fortunés mais trop courts !
Au bonheur succèdent les larmes,
La mélancolie aux amours.
Le cher objet de ma tendresse,
S'il vit, erre en d'autres climats ;
Victime d'une affreuse adresse,
L'oiseleur l'a pris dans ses lacs....
Depuis ce tems, les maux en foule
Ont accablé mes jeunes ans.
Bonheur comme un torrent s'écoule ; (**)
Malheur ne s'enfuit qu'à pas lents.
Comment, dans ma douleur profonde,
Empêcher mes pleurs de couler !
Ne suis-je pas seule en ce monde
Sans ami pour me consoler.
Les bois, les eaux et la verdure
A mes yeux perdent leur douceur ;
Les champs sont pour moi sans parure ;
L'hiver s'est logé dans mon cœur.
Fuis, étranger ; sur ma misère
Ne songes plus à t'attendrir,
Sur cette branche solitaire
L'aurore me verra mourir.

Je la quittai ; mais, dans la nuit obscure,
Les sons mourans de sa plaintive voix.
Flottaient dans l'air, et leur triste murmure
Interrompait le silence des bois.
Je crus entendre une plainte dernière,
Mêlée au bruit du feuillage agité ;
Dans ce moment, retirant sa lumière,
Phébé voilait son disque ensanglanté.
Mais aussitôt qu'un faible jour éclaire,
Et rend la vie au monde languissant,
Je cours au pied de l'arbre solitaire,
Où la douleur soupirait son tourment.
Progné, Progné, cœur sensible et trop tendre,
Loin de ces lieux as-tu porté tes pas ?
En vain dans l'air ma voix se fait entendre,
J'appelle encor ; Progné ne répond pas.
La mort hélas, de cette âme si pure
Avait la nuit terminé les douleurs ;
Je vis son corps couché sur la verdure,
Et le matin la couvrait de ses pleurs.

(*) Le journal dont nous avons extrait cette Elégie observe qu'il était inutile de répéter le pronon *en*, et qu'il eut été mieux de dire :

Sur ce buisson, du parfum de la rose
Un jeune essaim va *distiller* son miel.

(**) A propos de ce vers et du suivant l'Editeur du *Courrier des Etats-Unis* dit que la supression de l'article ne se tolère plus que très-rarement, et seulement dans le cas où, comme ici, on veut exprimer une pensée naïve. Du reste il ne veut pas critiquer ces deux vers et il les trouve *très jolis*. Nous n'en sommes pas surpris, puisque le premier est tout entier de la plume de Racine. Athalie, dans la Tragédie de ce nom, dit au petit Joas, pour l'engager à la suivre dans son palais :

Les plaisirs près moi vous chercheront en foule.

Joas répond :

Le bonheur des méchans comme un torrent s'écoule.

(Note de l'Ed. de l'Ab.)

ELECTION DU PRESIDENT.

PREMIER LUNDI DE NOVEMBRE.

TICKET DE L'ADMINISTRATION.

Manufactures domestiques—améliorations internes

ELECTEURS D'ADAMS.

JAMES VILLERE—*De St. Bernard,*
A. LEBLANC—*De l'Assomption,*
C. BUSHNEL—*D'Est Baton-Rouge,*
N. DECLOUET—*De St. Martin,*
B. MORRIS—*Natchitoches.*

Nouvelles Maritimes.

PORT DE LA NLLE.-ORLEANS.

Expédiés.

Navire Frances, Rider, N. York, G E Russell et Barstow
Navire Trimmer, Barclay, Vera Cruz, John M. Lee.
Goel. Lady-of-the-Lake, Maxan, Attakapas, Capitaine.
Goel. Frolick, Delaunay, Beloxy capitaine

FARINE, GRAISSE ET BEURRE—500 barrils farine fraiche superfine, 50 fréquins graisse, bonne qualité, 20 fréquins Beurre frais, en débarquement, et à vendre par JOHN P. PAYSON,
20 Août Rue Conti. N°. 23.

A LOUER—Un appartement attenant au Bureau de l'Abeille, propre pour un bureau d'avocat. 20 Août.

A VENDRE—24 mille cigarres de la Havane en caisses, demi caisses, quarts et dixièmes, qualité supérieure.
Sirop de calebasses.
Une quantité de boîtes de gouyaves et gélée.
40 bouteilles d'eau de fleurs d'orangers.
par, SOLANA y ARIZA.
Encoignure des rues St. Pierre et Bourbon.
18 aout.

Peaux Sèches.

94 Peaux Sèches à vendre par
D. G. BORDUZAT & Co.,
15 août Rue Royale, No. 108.

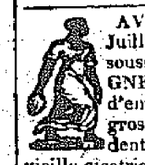

AVIS—Dans la matinée du Samedi 26 Juillet dernier, est disparue de chez le soussigné, une négresse nommée AGNES, âgée d'environ 34 ans, taille d'environ cinq pieds, grosses lèvres, gros nez, les yeux à fleur de tête, une dent de devant cassée ou arrachée ; une vieille cicatrice sur le cou, large d'environ quatre doigts ; créole de l'habitation de Mr. Charles Bolot, anciennement habitant de la paroisse de l'Assomption.

Cette négresse vers neuf heures du matin était au bord du fleuve à nettoyer un poisson, et c'est à peu près à 10 heures et demie que son absence a été remarquée. Un homme dans une pirogue, connu sous le nom de *Chabec*, a été apperçu dans le voisinage, passer dans cet intervalle.

On suppose, d'après l'envie qu'avait plusieurs fois manifesté les jours précédents, cette négresse d'aller en ville, et les recherches infructueuses qui ont été faites toute cette journée là et les deux ou trois subséquentes, pour s'assurer si elle ne serait pas tombée au fleuve, quelle a saisi l'occasion de cette embarcation pour s'évader.

Quiconque peut donner des renseignemens, quels qu'ils soient, sur cette négresse, est prié de vouloir bien le faire, soit en laissant un mot rue St. Pierre, No. 47, maison de Mde. Veuve Orso, soit en l'adressant au soussigné, sur son habitation près le bayou Plaquemine.

Yberville, ce 8 Août 1828.
18 aout—3.1ps CUVILLIER.

AVIS—Le soussigné ayant fixé sa résidence dans la paroisse d'Yberville, à 2 ou 3 milles au-dessus du Bayou Plaquemine, et du même bord, y continue l'exercice de sa profession, et suivra régulièrement les cours de district dans les paroisses Est et Ouest Baton-Rouge, Pointe Coupée, St. Jacques, Ascension et autres de l'intérieur de Lafourche.—En se chargeant des affaires qui lui seront confiées, le soussigné stipulera toujours, lorsque ses chiens en manifesteront le désir, de conduire lui même sans augmentation d'honoraires, ces affaires jusqu'en appel inclusivement, si le cas y échet.—Près de vingt ans de pratique, tant à la Nlle-Orléans que dans les paroisses susdites, semblent dispenser le soussigné de la nécessité de dire que son zèle, ses soins et son activité ne laisseront jamais rien à désirer à ses chiens pour le succès des causes qui lui seront confiées.

Le soussigné a confié à son confrère, Mr. P. Soulé, avocat résidant à la Nlle-Orléans, et associé avec Mr. Louis Moreau Lislet, la suite, (selon la liste qu'il lui a remise) des affaires de son cabinet non encore terminées; les talens de Mr. Soulé, les grandes lumières de Mr. Moreau Lislet, son associé, sont les meilleurs garans qu'on puisse désirer que ces affaires seront conduites à leur fin d'une manière convenable, indépendamment de ce que le soussigné, toutes les fois que des affaires en appel le conduiront en ville, joindra ses soins à ceux de ces Messieurs.

Toutes personnes de la Nlle-Orléans, ayant des communications à faire au soussigné, peuvent les lui faire parvenir avec célérité en les donnant à son fils Adolphe Cuvillier, commis au greffe de la Cour Suprême, demeurant rue St. Pierre, no. 47, vis-à-vis de la prison de l'Etat.

Yberville, ce 8 Aout 1828.
18 aout—3,1ps CUVILLIER.

A VENDRE.—Orgue portatif, ayant huit cylindres dont deux jouant l'office divin et pouvant servir dans une église, on le donnera à bon compté, le propriétaire étant sur le point de partir. S'adresser à M. Ch. Jourdan & co. libraires.
14 avril. Ch. JOURDAN & Co.

A & Z CAVALIER, ont en magasin les objets suivans, qu'ils offrent à vendre à des prix modérés.
Couvertures françaises de 3 points, 1ère. qualité, do. do. à lits de 4, 6 et 10 points,
Fil de Rennes, toile à draps.
Linge de table, seringues à soi même.
Vin rouge en barriques de diverses qualités,
Vin blanc en tierçons.
Vin de Champagne en paniers et en caisses, de première qualité,
Vin de Bordeaux en caisses de divers crus
Eau-de-vie en barils et en pipes, blanche et colorée,
Bouteilles vides et bouchons. 1 Août.

SAVON—185 demi-caisses Savon, en débarquement de la goëlette Octavia, et à vendre par ISAAC D. VOSE.
5 juin N°. 58, rue Bienvill.

FORTY-FIVE Pieces Scotch Bagging, Landing from ship Russell, and for sale by
june 20. GOTTSCHALK and REIMERS.

PAQUEBOTS REGULIERS POUR TAMPICO.

Les belles goëlettes CORREO, capitaine Tucker, et HOUND, capitaine Rateman, de première classe et fines voilières, partiront à l'avenir comme paquebots réguliers entre ce port et celui de Tampico, deux fois par mois pour chaque port. Le *Hound* partira d'ici le 1er. Août, et de Tampico le 15 du même mois; et le *Correo* partira d'ici le 15 d'Aout, et de Tampico le 1er. de ce mois.

☞ Les passagers et les chargeurs peuvent être assurés que les arrangemens ci-dessus seront ponctuellement observés.

Pour fret ou passage s'adresser à Tampico, à GORDON, TUYES et Co,
Et à la Nouvelle Orléans, à GORDON, FORSTALL et Co.
1er. aout.

POUR LA HAVANE.

Le brigantin français, la SOPHIE, du port de 154 tonneaux, de première classe, et un très fin voilier, est à même de prendre charge pour le susdit port. Il ne tardera pas à partir, et n'ayant besoin que de trois cents barrils pour compléter son chargement, ou pour application de passage, ayant des chiménagements très-supérieurs, s'adresser à
D. G. BORDUZAT & Co.
29 Juillet. Rue Royale, No. 108.

A FRETER.

Le beau brick américain, fin voilier FREE OCEAN, capitaine Cruse, du port de 296 tonneaux. S'adresser à
25 juil. GOTTSCHALK & REIMERS.

LES soussignés offrent à vendre à des prix très modérés, les articles suivans, en débarquement du Frances :

Anis,	Eau de fleurs d'oranges,
Coriande,	Vinaigre distillé,
Calomus aromaticus,	Canelle de Ceylan,
Safran oriental,	Bandages herniaires,
Jalap en poudre,	Pains à cacheter,
Huile de Croton,	Noix muscades,
Essence de Rhue,	Rhe. de Gumaure,
Do. Sabine,	Pilules de Lee,
Do. Canelle,	Pinceaux à miniature,
Vermillon de Chine,	Sumac de Sicile,
Baie de Genièvre,	Coloquinte,
Sagou,	Lichen d'Islande.
Arrow Root,	Manne en larmes, etc.

On trouve toujours chez eux le Rob Anti-Syphilitique de Lafforteuf, le Régénérateur, l'Anti-Glaireux de Guillié, le Remède du Dr. Le Roy, ainsi que tous les articles relatifs à leur profession.
FORESTIER & Co.
9 Août.

$10 DE RECOMPENSE.

Est parti marron de chez le soussigné, il y a environ un mois, un nègre créole nommé JEAN LOUIS, provenant de la succession Robin, âgé d'environ 25 ans, taille moyenne ; il a été employé longtems à la halle des boucheries ; et est bien connu en ville. On suppose qu'il est employé à bord d'une goëlette de cabotage, portant du sucre.

On donnera une récompense de $20 s'il est pris hors de l'Etat. Les capitaines de navires et bateaux-à-vapeur sont avertis de ne pas le recevoir à leur bord. C. ROUQUETTE,
11 aout—4f. rue St. Claude.

DEMANDE—On désirerait avoir une domestique qui soit cuisinière et blanchisseuse. S'adresser au bureau de cette feuille. 11 août—3.

HOTEL PONTCHARTRAIN.

LE soussigné prévient le public que les diners à table d'hôte, donnés les Jeudis à son Hôtel sont suspendus ; mais que ceux donnés les Dimanches continueront comme par le passé. Les personnes qui désireront des repas particuliers dans cet hôtel, voudront bien en prévenir le soussigné un jour d'avance.
7 aout—2f. J. BECOQUET.

PETITES COQUILLES,

A VENDRE, environ cent barils sur le canal, à un filet du Bassin. S'adresser sur les lieux. 9 août.

MERRAINS A PIPE—16000 merrains à pipe à vendre par
A. BORDUZAT & C°.
14 juill et Rue Royale n°. 109.

HUILE DE LAURIER,

A vendre par FORESTIER & C°. pharmaciens. 19 juil.

VICT. ROUMAGE offre à vendre les articles suivans, reçus par le brick Levant, de Bordeaux,
100 barils de 18 gallons eau-de-vie blanche 5me. preuve,
400 caisses vin rouge de Médoc
4 caisses loquets, tarjettes et verrouillets
20 barriques vin rouge vieux, de Médoc.
EN MAGASIN :
200 barriques vin rouge, diverses qualités
30 tierçons vin blanc, Sauterne, Grave et Baisue,
00 caisses vins rouge et blanc,
20 pipes eau-de-vie de Cognac 4e. preuve
00 paniers bouteilles de Bordeaux. 30J.

E. DEBERGUE,

Vient de recevoir par le packet ship Frances, un bel assortiment de *chapeaux*, de toutes les qualité qu'il offres à vendre en gros et en détail, au plus juste prix.

Il ose assurer à ses pratiques que ses chapeaux sont tout ce qu'il y a de plus supérieur dans le marché. 6 Août

CHAPEAUX DE CASTOR.

RUE DU CANAL N°. 18.

NICHOLS & KEELER viennent de recevoir par le navire Frances, venant de New-York, un assortiment de chapeaux de Castor à la mode pour hommes, de la première qualité, qu'ils offrent à vendre à des prix modérés. 12 aout.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour du premier District Judiciaire.

Jean Baptiste Laurent contre *ses créanciers.*

IL est ordonné qu'une assemblée des créanciers du pétitionnaire ait lieu en l'étude de Théodore Sigler, notaire public, Lundi, le 25ème. jour du présent mois d'Août à dix heures du matin, à l'effet de prendre en considération les affaires du pétitionnaire. Entretems, il est sursis à toutes poursuites judiciaires contre la personne et les propriétés du pétitionnaire. Par ordre de l'honorable Joshua Lewis, juge de ladite Cour.

Fait au greffe le 11 Août 1828.
12 aout—3f. JNO. L. LEWIS—Greffier.